

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Finances et affaires générales»

Conseil municipal du 9 mars 2015

Séance du 2 mars 2015

9 Centre des cadres sportifs de Creil – avenant final à la convention de réalisation des études préalables à sa création

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. BOUKHACHBA	Pouvoir à	M. ABBADI
M. N'DIAYE	Pouvoir à	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à	Mme MEHADJI
M. FREMINE	Pouvoir à	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés : Mme OYONO

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Par convention en date du 17 mai 2010, le Conseil général de l'Oise et la Ville de Creil chargeaient la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), de réaliser des études préalables à la réhabilitation ou reconstruction du centre des cadres sportifs de Creil.

La mission de la SAO comprenait :

- * Le diagnostic du bâtiment existant, ainsi que des installations du Stade Roger Salengro
- * Un recensement en équipements sportifs présents
- * Les besoins en équipements des Comités sportifs départementaux
- * Un projet avec restauration et/ou hébergement, ou non

Une étude de marché et une étude économique ont permis de définir le programme des travaux à engager pour le Centre des cadres sportifs et le Stade Roger Salengro, de mesurer les incertitudes économiques en terme d'équilibre financier du projet et d'appréhender les contraintes de réhabilitation du bâtiment en terme de sécurité. La mission étant à présent achevée, il vous est demandé de solder la convention d'études suivant les conditions suivantes :

- ✓ Le coût global pour les maîtres d'ouvrage est donc de 120 150,38 € TTC au lieu de 143 520 € TTC, prévus dans la convention initiale ; soit une économie de 23 369,62 € TTC, se répartissant comme suit :

1/2

maintenant !

15 579,75 € TTC pour le Conseil général de l'Oise et 7 789,87 € TTC pour la Ville de Creil.

- ✓ Après déductions des produits financiers, des avances consenties à la SAO et des dépenses réellement constatées: le solde à reverser au Conseil général de l'Oise sera de 1 934,87 € TTC et le solde dû par la commune de Creil sera de 389,64 € TTC. (cf. détails dans le présent avenant).

Il vous est demandé d'approuver l'avenant final à la convention et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la convention en date du 17 mai 2010, le Conseil général de l'Oise et la Ville de Creil chargeaient la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), de réaliser des études préalables à la réhabilitation ou reconstruction du centre des cadres sportifs de Creil,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avenant à ladite convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 2 mars 2015,

Considérant qu'il convient de solder la convention d'études suivant les conditions énoncées dans l'exposé,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver l'avenant final à la convention entre la Ville de Creil, le Conseil général de l'Oise et la Société d'aménagement de l'Oise,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant final à la convention de réalisation des études préalables à la création du centre des cadres sportifs, ainsi que tout autre avenant ou document y afférent.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, compte 414/2313/0906/BA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage **11 MARS 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 18/03/2015

et publication ou notification le... 16/3/2015

CREIL le... 18/03/2015

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

LE MAIRE



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

2/2